

BARREAU DE TOULOUSE

---

ÉLOGE  
DE  
M<sup>e</sup> Léon CLÉRY

---

*Discours prononcé le 4 décembre 1904,  
à la rentrée solennelle de la Conférence des Avocats stagiaires.*

**Par M<sup>e</sup> Henri AURIOL**  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE,  
LAURÉAT DE LA CONFÉRENCE



TOULOUSE  
IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE  
2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

1904

## Eloge de M<sup>e</sup> Léon Cléry

---

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),  
MONSIEUR LE BATONNIER (2),  
MES CHERS CONFRÈRES,

Henri IV disait, un jour, au Prévôt des marchands : « Si je n'étais Gascon, je voudrais être parisien ! »

L'avocat, dont je viens évoquer aujourd'hui, devant vous, la spirituelle image, naquit à Paris, en 1831, et posséda cette gaité et cette verve toute méridionale qui faisait dire à un de nos poètes (3) que « nous avons du soleil dans le cœur et des chants d'oiseau dans la tête ».

---

(1) M. Dormand.

(2) M. Gamard-Clairin.

(3) Alphonse Daudet.

C'est au commencement de l'année 1853, que Léon Cléry prêta, devant la première Chambre de la Cour, le serment traditionnel.

La chronique ne nous dit pas si, plus heureux que nombre de ses confrères, le jeune stagiaire put saisir le sens de la formule qu'il faisait serment de respecter ; nous ne savons pas davantage s'il prouva, dès ses débuts, sa connaissance des choses de la Justice en se retirant avec dignité, dès que M. le Premier Président l'eut invité à s'asseoir.

Ce qui est plus probable, c'est que, ce jour-là, Cléry conserva sa robe jusqu'à l'heure où les salles d'audience se ferment et que, pénétré de son importance, il erra à travers les couloirs, évoluant avec crainte au milieu des groupes bruyants, risquant parfois un œil timide dans quelque Chambre, effaré devant le flot des hommes d'affaires, partagé entre le désir de voir et d'être vu et la crainte de s'embarrasser dans les larges plis de sa robe neuve.

Un jour qu'il cherchait sans doute à se familiariser avec ce monde tout nouveau pour lui, ses pas l'amènèrent jusques à la Cour d'Assises.

Il n'était alors bruit, dans le Palais, que d'une affaire de bande, dans laquelle de nombreux avocats devaient prendre la parole. Cléry était à peine entré qu'un de ses confrères

res, envoyé par le président des Assises, s'avavançait vers la barre de la défense et demandait :

— Qui veut un dossier de la grande bande ?

— Moi, répondit une timide voix.

— C'est bien ! Votre nom ?

— Léon Cléry.

Beaucoup plus tard, celui qui prêtait ainsi son aide à la défense d'un inculpé qu'il ne connaissait pas rappelle avec une profonde émotion les angoisses qu'il ressentit après cette offre courageuse :

« Je rentrai chez moi comme dans un rêve ; les maisons tournaient, les rues tournaient. Si je n'ai pas été écrasé vingt fois, c'est que Saint-Yves, qui avait son idée, ne l'a pas voulu. Je me mis au travail et quel travail ! Huit jours à peine me séparaient de l'audience. Ces huit jours, je les passai dans la fièvre ; je ne mangeais plus, je ne dormais pas !... Je faisais une si prodigieuse consommation de café que je m'étonne encore que le cours de cette denrée n'en ait point été influencé sur les marchés de l'Europe.

« Enfin l'heure difficile arriva, c'était mon tour.

« Si je vous disais que je n'avais point écrit ma plaidoirie, vous ne me croiriez pas. Si je vous disais que je ne l'avais pas apprise par

cœur, vous ne me croiriez pas davantage. Mais je la savais à un point inimaginable. La robe de Nessus était moins attachée à Hercule que cette plaidoirie n'était attachée à mon cerveau.

« Elle vivait dans tout mon être, j'en étais infecté, comme d'un virus malin, et si l'on m'avait fait une incision en quelque endroit du corps, j'imagine qu'elle se serait échappée toute vive par cette ouverture !

« Je la débitai d'une voix claire, très nette et avec une rapidité folle. Je n'oubliai ni un point, ni une virgule ; mais tout cela était tellement volubile qu'il me semblait qu'on ne pouvait rien placer entre deux mots. »



Dès ce jour, Léon Cléry avait acquis droit de cité et il ne tardait pas à être nommé secrétaire de la conférence du Stage.

Le Bâtonnier était alors M<sup>e</sup> Bethmont, qui remplaçait, à la tête du barreau de Paris, le grand orateur Berryer.

M<sup>e</sup> Bethmont eut vite fait de remarquer Cléry, si séduisant déjà par la vivacité de ses répliques, par la bonne ordonnance et la clarté de ses discussions, par l'esprit dont ses plaidoiries étaient toujours émaillées.

Il avait cette « *Vis comica* », dont parle Horace, écrite sur sa figure ; une spirituelle malice se dégageait de ses yeux, de ses narines mobiles, de ses lèvres retroussées, « il mettait de l'esprit dans le moindre de ses gestes, dans sa manière de marcher, dans l'élégance de sa tournure, dans les inflexions de sa voix, tour à tour caressante et incisive(1) ».

Déjà il avait un tour de pensée et de parole naturellement caustique qui faisait prévoir le grand rôle qu'il devait être appelé à jouer plus tard au Palais.

M<sup>e</sup> Bethmont lui offrit de le prendre pour secrétaire. Avec quel empressement Cléry dut accepter !

Tous ceux qui ont la bonne fortune de voir une main secourable se tendre vers eux lorsque, tout jeunes débutants, ils promènent, à travers le Palais, une robe inutile, comprendront l'importance qu'avait pour Cléry une offre aussi bienveillante et aussi flatteuse.

C'était désormais pour lui l'occasion de montrer ce que son intelligence pouvait produire ; c'était, toute grande ouverte, la porte

---

(1) A Mézières dans un article du *Temps*.

der rêves d'avenir. C'était aussi, il faut bien le dire, une belle satisfaction donnée à son amour-propre.

Quel est, en effet, le jeune secrétaire qui ne s'imagine qu'une part des succès du Maître rejaillit sur l'élève et tel, qui a consciencieusement recopié d'arides conclusions, n'est-il pas presque tenté de s'attribuer une part du succès final ?

Avec quelle ivresse, on respire l'encens des louanges qui vont vers celui dont on suit les pas !

Les dossiers qui vous sont confiés paraissent parfois bien lourds ! on ne les sent même pas, grisé qu'on est par la joie de répondre aux regards interrogateurs : « Mais oui ! mais oui ! je suis le secrétaire du Bâtonnier ; je porte sa serviette ; nous allons plaider tantôt. »

Léon Cléry garda toujours à son premier Maître une reconnaissance émue et, bien après la mort de M<sup>e</sup> Bethmont, il en parle (1) souvent « comme de celui vers lequel, après tant d'années écoulées, se tournent encore son esprit et son cœur, chez qui il trouva les meilleures leçons d'éloquence, les plus hauts

---

(1) Cléry dans ses « Souvenirs ».

exemples de dignité dans la souffrance et de tendresse pour tous ».

Avec lui et grâce à lui, il apprit alors véritablement sa profession d'avocat. Il lui suffisait de l'écouter pour savoir quel rare clavier peut parcourir et faire vibrer la parole humaine.

Il avait également l'occasion d'entendre souvent Nogent Saint-Laurens, qui était à ce moment-là dans tout l'éclat de son succès et qui « prenait volontiers l'attitude d'un mortel fatigué par la gloire et écrasé par sa propre notoriété », Berryer, Jules Favre, Paillet, Crémieux et Léon Duval, chez lesquels aucun argument ne s'énervait, qui apparaissaient aux yeux des juges sous le vêtement magnifique, éclatant ou original dont l'habillaient leur éloquence, leur esprit, la perfection de leur style et, si l'on peut dire ainsi, leur passion oratoire, et Lachaud, cet avocat exceptionnel qui honora sa profession par l'éclat de son extraordinaire talent et qui porta le retentissement de son nom dans tous les pays du monde.

Il n'y avait rien de plus gai que ces grands avocats, affirme Léon Cléry, et c'est sans doute à leur contact que se développa chez lui cet amour du beau trait, de la répartie spirituelle, de la réplique mordante.

Ils firent sur son esprit une impression ineffaçable et il éprouve une joie toujours nouvelle à citer des anecdotes amusantes de leur vie.

Voici en quels termes il nous les conte (1) :

« Philippe Dupin plaidait souvent des affaires de succession et son éloquence se prêtait admirablement aux développements que comporte ce genre de discussion.

« Il avait, un jour, trouvé un très bel exorde que voici :

« Si la paix universelle rêvée par l'abbé de Saint-Pierre était enfin donnée au monde, la guerre renaîtrait sur la tombe du premier testateur !

« Il en était content... et il y avait de quoi ; mais il s'était laissé aller à s'en servir un peu souvent et on le connaissait au Palais à peu près aussi bien que lui.

« Un jour, une affaire de cette nature l'appelle à Rouen avec Chaix-d'Est-Ange, son adversaire.

« Celui-ci, qui avait la fameuse phrase sur le cœur pour l'avoir peut-être essuée plusieurs fois, la fait tirer à un certain nombre d'exemplaires et, le jour de l'audience, en pre-

---

(1) Dans un article de la *Revue du Palais*.

nant leur place, le Premier Président, l'Avocat général et quelques conseillers la trouvent sur leur pupitre. Pendant l'appel des causes ils la lisent et, bien entendu, n'y comprennent rien du tout.

« Mais on donne la parole à Philippe Dupin, qui, comptant sur son effet habituel et d'autant plus qu'il est dans un milieu tout neuf, où il n'a jamais servi, arrondit de sa plus belle voix son exorde bien aimé. Sur quoi, la Cour comprend et est saisie d'un rire muet, magistral, solennel si vous voulez, mais joyeux tout de même.

Philippe Dupin s'interrompt très choqué :

Pardon, Messieurs, je ne comprends pas ce qui, dans mes paroles.....

Et le Premier Président :

Continuez, Maître Philippe Dupin... ne faites pas attention..... la Cour vous expliquera ! »

Comment s'étonner ensuite qu'avec de tels maîtres, Cléry fut si gai ?



Mais les dossiers venaient bien lentement, et malgré la haute protection du bâtonnier, les clients ne connaissaient guère le chemin du cabinet de Maître Cléry.

Le Palais n'est-il pas, en effet, une vaste mer où quelques-uns nagent avec aisance, mais où beaucoup ne peuvent éviter de sombrer. Cléry le savait et il en parle (1) avec une ironie qui cache à peine son désenchantement.

« La mer ! on ne s'y noie qu'une fois. Le Palais, on s'y noie tous les jours... Le Palais ! sans un avoué à l'horizon. Le Palais ! l'étendue vaste et désolée sans une relation, sans l'apparence d'une ombre de clientèle en vue... Il y a des phares pourtant : les avoués, les notaires, les huissiers, les syndics..... toutes sortes de gens ministériels.....

« Oh ! le sourire d'un huissier, vous savez, Dieux justes, si je l'aurais payé de mon salut à venir !

« J'errais mélancolique et solitaire dans le vaste édifice *quærens quem devoret*, comme le loup de l'Écriture, et si j'avais encore les dents blanches, je les avais terriblement longues ! J'entrais dans les salles d'audience, j'entendais les avocats plaider et je me disais : « Mais il y a donc des affaires ! Il y a donc des gens qui en ont ! Mais tout cela représente une somme incalculable de dossiers, une mer de dossiers ! Et pas un seul ! Je sais bien que

---

(1) Souvenirs du Palais.

quand je serai célèbre, j'en aurai, des affaires ..  
« Mais comment veut-on que je devienne jamais célèbre si l'on ne me confie pas un seul dossier ! et je me rappelai avec horreur le dilemme de cet homme qui disait : « Je me baignerai quand je saurai nager » et à qui l'on répondait : « Mais vous ne saurez jamais nager si vous ne vous mettez pas à l'eau. »

Léon Cléry ne se découragea pas.

Les difficultés du commencement mettent toujours au cœur un plus tenace attachement pour la profession qui est, disait Oscar Falateuf, comme certaines femmes qu'on aime d'autant plus qu'elles vous ont fait plus souffrir. Cette persistance devait peu à peu être couronnée de succès, puisque Cléry avait, un jour, la bonne fortune d'être appelé en province pour y plaider une affaire assez importante.

N'était-ce pas là le commencement de la renommée ?

« Il fallait plaider devant la Cour, et c'était la première fois que pareille fortune m'arrivait, du moins au Civil, » avoue Léon Cléry dans ses souvenirs.

« J'avais préparé un bel exorde tout plein de modestie.

« J'y expliquais comment il avait plu à la

fortune de me désigner pour cette affaire et comment, par un de ses plus bizarres caprices, elle était allée chercher un inconnu, quand le barreau d'Amiens offrait précisément tant d'avocats illustres et bien plus dignes de ses faveurs !

« Enfin quelque chose comme l'entrée en scène de Raoul, au premier acte des Huguenots :

Parmi ce que la Cour offre de plus brillant  
Quel honneur (bis) d'être admis....

« Sur quoi, le Président, vieillard bourru, m'interrompt d'un ton maussade par ces mots : « Vous n'avez pas besoin de vous excuser d'être ici. Vous y êtes, plaidez votre affaire... »

« Je courbai la tête sur cette première humiliation et je la plaidai, mon affaire... Je la plaidai... et je dus la plaider bien mal, car je ne la comprenais pas très bien et j'avais pour adversaire Maître Dauphin lui-même, le futur sénateur, le futur Procureur général à la Cour de Paris, le futur Premier Président de cette même Cour d'Amiens, le futur Ministre des Finances, mon futur adversaire aussi dans d'autres affaires.

« Mais, ce jour-là, il fut interrompu au bout de quelques phrases. Je fus jugé, exécuté sur

le siège, d'un coup de toque de la Cour, en quelques mots bredouillés par son Président, et je me retrouvai dans la rue sans savoir comment, ahuri, étourdi, stupéfié ! Tout cela s'était passé comme dans un rêve très court et j'avais le sentiment fort net d'une humiliation profonde, d'une défaite cruelle, irréparable, d'une de ces déroutes qui emportent à jamais l'espoir de revanche !

« Je vis écroulé, d'un seul coup, l'édifice lointain construit par mes espérances, et, sur ce pavé d'Amiens, sous un ciel gris et bas du Nord, tout me sembla inique et insultant.

« Des canards même barbotaient dans des fossés, entretenus là et promis à de prochains pâtés. Ces canards, plongeant la tête au fond de leurs mares, semblaient insulter à ma misère en me montrant cette partie d'eux-mêmes que dans les dindons on appelle « le bonnet d'évêque », et mon esprit frappé se refusait à admettre une simple coïncidence, voulant à toute force y voir une intention malicieuse. »



Malgré ce voyage à Amiens, les phares du Palais, les avoués, continuaient à éclairer d'autres que Léon Cléry. On semblait ignorer

la cause de son voyage en province, personne n'avait remarqué son départ.

Ah ! ces avoués ! détenteurs de mines de dossiers, relations utiles et recherchées. Que ne prend-on la précaution, avant de pénétrer dans la grande famille judiciaire, de rentrer dans celle d'un avoué. Que de déceptions ainsi évitées ; quelle mainmise sur la Fortune capricieuse qui ne vient jamais assez tôt couronner de longs efforts !

Aussi, avec quelle amertume, Léon Cléry déplore-t-il l'inutilité des relations mondaines, lorsqu'il s'agit du choix d'un avocat.

« Le Client (1), en mal de procès, a, tout d'abord, selon son rang, sa fortune et la nature même de la contestation qu'il a à faire ou à subir, un huissier, un avoué ou même un notaire.

« Chacun de ces rouages sociaux a sa clientèle d'avocats empressée à lui plaire.

« Le Client se présente chez ce « rouage ministériel » et le dialogue suivant ne tarde pas à s'engager :

« Avez-vous un avocat ?

« Non, mais j'ai pensé à M<sup>e</sup> X...

(Celui-ci n'est pas de la maison).

---

(1) Souvenirs du Palais.

« Maître X... ? Diable vous n'y allez pas de main morte, vous ? Maître X... ? Ah ! ça vous êtes donc bien riche ?

(Le client fait un bond sur sa chaise).

« Comment ?

« Mais sans doute, Maître X... est un des premiers avocats du Palais. Il plaide admirablement, il a l'oreille des juges...

« Eh bien ?

« Eh bien ! en raison de tout cela, il est fort cher. Avec Maître X. . vous en avez au bas mot pour un billet de 3.000 francs. Voulez-vous m'écouter, prenez Maître Y..., un brave garçon que je connais, qui a autant de talent que l'autre ; mais qui n'est pas encore aussi connu, ce qui fait qu'il a plus de temps à donner à l'examen de ses affaires, et avec 50 louis vous en serez quitte.

« Parfait, répond le client.

« Quant au pauvre Maître X..., ainsi évincé et qui n'en a rien su, il aurait très bien plaidé l'affaire pour 500 francs !

Autre formule :

« C'est vrai, il me faut un avocat. Tiens, mais je me suis trouvé dernièrement avec M<sup>e</sup> X..., il ferait bien mon affaire.

« M<sup>e</sup> X... Ah ! qu'il a de l'esprit !

« En voilà un qui a de l'esprit... — Ah ! quand il s'y met ! Dernièrement, je l'ai en-

tendu dans une affaire de séparation de corps.. Non, ce que c'était drôle! Seulement, vous savez, méfiez-vous : c'est un artiste, et, dame! il est comme les artistes, quand il est en train ça va bien ; mais s'il a quelque autre chose en tête ce jour-là, un tableau à acheter ou un livre nouveau qui l'intéresse... va te promener... votre procès ne l'intéresse plus! Et comme il est fort riche, il peut se passer de ces turlutaines!

« Et le client court encore! il va chez M<sup>e</sup> Y., chez M<sup>e</sup> Z..., mais M<sup>e</sup> X... ne le verra jamais! »

Voilà les difficultés contre lesquelles Léon Cléry eut à lutter. Cependant on finissait par s'intéresser à ce grand jeune homme « au visage glabre, aux cheveux coupés en brosse, qui ressemblait à un jeune premier » (1).

Peu à peu, les dossiers arrivèrent et quelques procès entre gens de lettres et de théâtre consacrèrent définitivement sa réputation auprès du public parisien.

Mieux que tout autre, il connaissait ces questions délicates qui naissent entre collaborateurs et il les plaidait avec le meilleur de son spirituel talent.

---

(1) Léon Chapron dans « l'Evènement ».

Quelle que fut, d'ailleurs, la cause qui lui fut confiée, il excellait à donner à ses arguments une forme piquante et imprévue qui troublait l'adversaire en faisant sourire le juge.

Léon Duval, à l'époque où on ne lui opposait plus son rival d'habitude, Chaix d'Est-Ange, restait solitaire et triomphant. Cléry ne craignit pas de s'attaquer à ce rude joueur et il lui porta de tels coups que Duval, qui voulait vieillir en triomphateur incontesté, prit garde de ne plus se trouver en face de son jeune et redoutable adversaire.

Dès ses débuts à la barre, il avait été, en effet, une sorte d'enfant terrible et prime-sautier, qui promettait ce qu'il a tenu.

Il plaidait une de ses premières affaires, lorsque le Président l'interrompit :

« Abrégez, Maître Cléry !

« Eh bien ! alors je vais parler, petit nègre :

« Moi raison, lui tort, vous, bon juge, acquitterez ! ».

Cette boutade de gamin égaya fort les magistrats assis.

Il y a d'autres traits de Cléry qui sont légendaires, au Palais.

La Cour exigeait qu'il commençât une plaidoirie longue et délicate, alors qu'il ne restait plus qu'un quart d'heure d'audience. L'avocat résistait, point soucieux de se mettre en

frais pour si peu, et demandait la remise à huitaine.

A bout d'instance, il éclata :

« Plaider, Messieurs, c'est impossible, vous le savez bien. Je vais vous raconter des histoires et vous lire le journal si vous m'y forcez ».

Ayant cité, je ne sais quel texte latin, il le faisait suivre de sa traduction.

« Inutile, Maître, nous comprenons.

« C'était pour mieux me comprendre moi-même. »

A un Président qui l'arrêtait pour le prier de se hâter, il répondit :

« Monsieur le Président voudra bien reconnaître que ce n'est pas moi qui me suis interrompu. »

Une autre fois, il se présentait, en plein hiver, devant le Tribunal de Rambouillet, fort mal installé dans une Chambre d'audience glaciale.

Un seul poêle chauffait les magistrats ; et encore ne les chauffait-il que de dos.

Un des assesseurs fit insensiblement un quart de conversion qui mit ses pieds en contact avec le foyer de chaleur.

Les autres suivirent son exemple et, après s'être trouvés de trois quart, finirent peu à peu par présenter le dos à l'auditoire et à l'avocat.

Celui-ci, sans se déconcerter, continua son discours :

« Le Tribunal, derrière lequel j'ai l'honneur de plaider. »

Le Tribunal n'attendit point le reste pour faire volte face.



Evitant scrupuleusement l'emphase et la banalité, s'attachant à dissimuler, sous la correction du style et la libre allure du débit, le soin avec lequel ses moindres arguments avaient été choisis et pesés, il avait trop de respect pour sa profession et les règles de l'art oratoire pour apporter à la barre autre chose que le résultat le plus achevé du travail.

L'art de bien dire ne se séparait pas chez lui de la perfection de la forme et contribuait à donner tout leur éclat et toute leur malice aux images et aux saillies dont il se plaisait à relever l'aridité d'une discussion judiciaire.

Francisque Sarcey nous a transmis, avec beaucoup d'humour, le souvenir d'une de ses plaidoiries :

« Cléry, dit-il, devait plaider dans une cause où le Journal et moi étions impliqués. Cette cause en première instance s'était compliquée d'une foule d'accessoires qui avaient

formé autour d'elle comme un réseau inextricable. Je crois certes que la Nature m'a doué d'un esprit assez clair. Cependant quand je songeais, à part moi, comment il serait possible de présenter cette affaire à la Cour d'appel, je reculais effrayé.

« Jamais il n'en viendra à bout, me disais-je.

« Cléry commença : il avait sous la main un dossier tout bourré des pièces qu'il devait soumettre au Tribunal.

« Ces pièces étaient dans un si bel ordre, chacune d'elles venait si bien en preuve de celle qu'il venait de lire qu'à mesure qu'il avançait dans cette tâche, je voyais l'évidence se lever claire et irréfragable de ce monceau de documents savamment disposés...

« Depuis, j'ai plusieurs fois entendu plaider Cléry et avec infiniment de grâce et d'esprit ; je l'ai vu tantôt mordre d'une dent cruelle, tantôt se livrer à de persuasives effusions de sentiment ; jamais je n'ai compris, comme ce jour-là, quelle est la puissance de l'orateur, quand il s'appuie sur la seule raison et sur la vérité seule.

« C'est à ce point qu'il faillit gagner notre procès qui était imperdable, et il ne le perdit qu'à l'unanimité des voix.

« Il est vrai qu'il avait affaire à des magistrats français. »

Sarcey a oublié, ce jour-là, qu'on a seulement vingt-quatre heures pour maudire ses juges et bénir son défenseur.

Son appréciation est injuste pour la magistrature française; elle n'était point trop flatteuse pour son avocat.

En 1866, dans une plaidoirie « qui ne brillait pas précisément par l'esprit de charité » (1), Cléry soutint les prétentions de Got, qui venait de donner sa démission de la Comédie-Française et qui demandait la dissolution de cette Société.

C'est pour la Comédie elle-même qu'il se présentait un peu plus tard et aussi pour ses auteurs attitrés : Emile Augier et Alexandre Dumas.

Au sujet d'Odette, de Victorien Sardou, il fit régler une question de propriété artistique assez curieuse et fut assez heureux pour voir triompher son système.

Le Tribunal repoussant les conclusions de M<sup>e</sup> Pouillet, son très éloquent adversaire, consacra, en effet, cette théorie du « Communisme » intellectuel qu'en matière d'art tout est à tous et que la propriété littéraire

---

(1) Nogent-Saint-Laurens, adversaire de Cléry, la qualifiait ainsi.

consiste dans la forme particulière que l'artiste ou l'écrivain ont su donner à une idée générale.

Cléry assista également Dubut de Laforêt traduit en Cour d'assises pour son roman : « Le Gaga » ; Bonnetain, poursuivi devant la même juridiction pour son roman : « Charlot s'amuse ».

C'est lui encore qui défendit l'éditeur Charpentier en procès contre Lemaire, à propos de la publication des œuvres d'André Chénier; M. Barraud, à la suite de la saisie des planches des contes de La Fontaine, et l'acteur Marais dans son différend avec M. Konig, directeur du Gymnase.

Léon Cléry, avec ses confrères MM<sup>es</sup> Caraby et Allou, était membre du Conseil de la Comédie-Française et l'on sait que ce sont là des fonctions quasi-officielles conférées par un arrêté ministériel.

Il n'avait pas d'ailleurs que cette clientèle artistique : la Banque de France et quelques autres établissements financiers lui avaient confié le soin de leurs intérêts.

Il était le conseil écouté des ministères de l'instruction publique et de l'agriculture, et l'avocat de la ville de Paris.

Enfin, c'est à côté de M<sup>e</sup> Edmond Picard, avocat à la Cour de cassation de Bruxelles,

qu'il présenta devant les juges de la deuxième Chambre correctionnelle la défense du journal *Le Gil Blas*, prévenu d'outrages aux bonnes mœurs par la publication d'une nouvelle de Camille Lemonnier, intitulée : *L'Enfant du Crapaud*.

Il plaida la séparation de corps de David d'Angers et défendit M. de Monclin contre M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*. Son client ne fut grâce à lui condamné qu'à une amende minime. Il en fut de même de M. Morel qui avait, à la suite d'une discussion, mordu le pouce de M. Fould, fils de l'ancien ministre.

Son talent original ne convenait pas qu'à ce genre d'affaires, mais y brillait tout spécialement.

Je l'ai entendu improviser, nous dit un de ses confrères(1), des petits morceaux oratoires qui sont des chefs-d'œuvre d'ironie acérée et qui séduisent par la netteté de la langue, la brièveté du discours et une entente parfaite du comique mordant.



Non content d'éparpiller autour de lui un esprit que la nature lui avait donné à profu-

---

(1) G. Lèbre, avocat à la Cour d'appel de Paris.

sion, il fut aussi littérateur et ce n'est pas le cas de répéter avec Alceste :

Il faut qu'un galan homme ait toujours grand empire  
Sur les demangeaisons qui nous prennent d'écrire.

Conteur délicat, il collabora à plusieurs grands journaux de la capitale (1). Il avait réuni sous le titre de « Souvenirs du Palais » ses principales plaidoiries et leur publication dut être interrompue par l'auteur lui-même qui, dans un avant-propos légèrement frondeur, n'avait pas gardé pour Thémis le respect qui lui était dû.

On retrouvait avec plaisir, en lisant cet ouvrage, l'habile ordonnance du discours, les traits heureux, les ingénieux aperçus qui distinguent son talent.

« C'est, disait un critique (2) dont les jugements étaient redoutés, c'est un morceau excellent... ou plutôt — car excellent n'est pas le mot propre — c'est quelque chose de charmant, tout plein d'une émotion tendre, avec de ces retours à la fois mélancoliques et

---

(1) Il écrivait dans le *Temps* et la *Revue du Palais*.

(2) F. Sarcey.

joyeux que l'homme jette, à 45 ans, sur les premières années de sa verte jeunesse. »

Léon Cléry était alors en pleine maturité de son talent; il devenait membre du Conseil de l'Ordre (1) et un maître ciseleur de phrases. Théodore de Banville, faisait de lui cet intéressant portrait, véritable camée parisien:

« La tête longue, spirituelle et fine, au menton pointu, de ce beau diseur est celle d'un parfait gentleman; mais lorsqu'il s'agit de débiter des lazzis qui emportent la pièce, elle peut devenir celle d'un gamin de Paris ou d'Athènes, forçant son accent à devenir faubourien pour protester contre l'éloquence figée et les phrases à rallonges! Beaucoup trop artiste pour s'affubler des favoris bourgeois de l'avocat, Léon Cléry, à moins qu'en voyage il ne porte toute la barbe, se montre entièrement rasé, comme Napoléon et Pierrot. Et même pour ne pas être exposé à se coiffer en avocat, il fait couper court ses cheveux bruns, déjà rares.

« Le front épanoui, comme un front sûr de lui-même et qui se connaît pour une bonne boîte à malices, n'est pas démenti par le regard qui, au repos, fait le bénin, mais qui

---

(1) Membre du Conseil de l'Ordre de 1875 à 1878.

flambe comme du picrate quand la bouche lance un mot qui doit porter. Cette bouche est elle-même très bien machinée. Elle rentre pour donner plus d'élan à la parole et sourit avec de belles lèvres ou montre dans son rire les plus petites dents du monde, petites jusqu'à l'inutilité : l'orateur mâche si peu ses mots. Avocat tant qu'il vous plaira ; mais en dépit du réalisme (ou naturalisme), la seule toque dont le fidèle artiste puisse consentir à coiffer cette aimable tête, c'est encore la toque bariolée de Fantasio. »



Malgré son septicisme et sa fortune, Léon Cléry subit l'attrait de la politique. Ce fut très probablement le seul moment de sa vie où sa bonnégaité fut mise à une rude épreuve !

Il fut profondément et franchement républicain et cela sous l'Empire, c'est-à-dire dans un temps où il y avait mérite et danger de l'être.

Il se fit une véritable spécialité des procès de presse alors si nombreux.

Son caractère indépendant, son esprit alerte et railleur le désignaient à la confiance des journalistes poursuivis en vertu des lois ri-

goureuses de cette époque pour les libertés qu'ils prenaient avec elles ; ses clients retrouvaient avec plaisir dans sa parole mordante et narquoise l'expression des idées qu'on prétendait les empêcher d'exprimer.

Tout en restant républicain, Cléry ne cessa pas, d'ailleurs, d'être profondément libéral au rebours de tant de ses contemporains et de leurs élèves !

Lié avec la plupart des républicains en vue qui se sont succédé au Gouvernement, il plaida nombre de procès, toujours avec le même succès, continuant ainsi, après 1870, ce rôle de conseil des journalistes gênés dans leur liberté d'écrire.

C'est ainsi qu'il plaida pour Edmond About et Francisque Sarcey poursuivis par la Congrégation des Missions ; pour le *Bien Public* contre les Jésuites de la rue des Postes.

Au 16 Mai, il signa la consultation des juriconsultes relative aux calomnies colportées par le *Bulletin officiel des Communes* contre les 363 et soutint en 1877 l'action en diffamation intentée par M. Mercier, député, contre le ministre de l'Intérieur, M. de Fourtou.

Le 9 janvier 1879. M. Challemel-Lacour, sénateur, se portait partie civile contre le journal *la France Nouvelle*, qui avait publié des articles jugés diffamatoires par l'éminent

homme d'Etat. Il s'adressa à Léon Gambetta qui, pour la circonstance, reprit la robe d'avocat.

Appel ayant été interjeté par le rédacteur en chef et le gérant du journal condamné, ce fut Léon Cléry qui eut l'honneur de remplacer Gambetta et qui fit de nouveau triompher la cause de son illustre client.

On peut encore citer de lui sa plaidoirie dans l'affaire Roustan-Rochefort.

Après la mort de Gambetta, lorsqu'il fallut donner au grand tribun un successeur dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, Léon Cléry se présenta ; mais son genre d'éloquence n'était point fait pour enlever les foules et subjuguier le public des réunions électorales.

Son adversaire, qui n'était autre que Tony-Révillon, l'emporta assez facilement.

Cléry ne fut pas plus heureux dans l'Ar-dèche, où il se présentait en 1896.

Les électeurs lui préférèrent un candidat agricole.

N'ayant pu être député, l'avocat retourna à la barre, promettant, dans une lettre célèbre où il racontait plaisamment sa campagne électorale, de ne plus jamais briguer de siège au Parlement.



Cléry était ce qu'on peut appeler un modeste.

Vers 1860, on lui avait proposé de le nommer substitut à Paris. C'était fort beau comme poste de début. Ses opinions politiques et une vue exacte de l'avenir qui l'attendait au barreau l'engagèrent à refuser cette offre.

En 1870, il accepta cependant d'accompagner, en qualité de secrétaire d'ambassade, Sénart, qui allait en Italie comme ministre plénipotentiaire. La gravité des fonctions diplomatiques n'avait pas étouffé la verve gouailleuse de ce Parisien et il mettait parfois à de rudes épreuves l'imperturbabilité nécessaire à l'ambassadeur pour remplir son rôle.

Un jour, à un dîner de gala, il poussait son voisin du coude et, de sa voix ironique :

« — Voyons, Sénart, présentez-moi donc ces gens-là. »

Il n'avait d'ailleurs accepté son poste qu'à deux conditions : qu'il n'aurait pas de traitement et ne serait pas décoré.

La décoration l'a cependant poursuivi..... et atteint!(1)

---

(1) G. Lèbre (Léon Cléry fut décoré le 14 juillet 1882).

Sa dernière affaire fut peut-être la plus belle de sa carrière.

C'est devant l'opinion publique qu'il la plaida.

Sous le Second Empire, vivait une famille illustre : « les Mokrani. »

Le père avait pris parti pour la France dans la lutte engagée contre Abd-el-Kader. Il avait combattu aux côtés du duc d'Aumale. Nous n'avions pas d'allié plus sûr, plus fidèle et plus considérable.

A sa mort, son fils était caïd de la tribu des Hachéens et groupait 13 ou 14 caïdats.

Ami de l'Empereur, reçu à Compiègne où on le voyait promener son manteau aux longs plis rouges et son turban de laine blanche, il avait pris part aux fêtes de l'Exposition de 1867, escortant le souverain, alors tout puissant : le sultan des Francs, comme disaient les siens.

En 1868, une famine était venue désoler l'Algérie; il fallait de l'argent sans retard. Mokrani tira 350.000 francs de sa fortune personnelle et les avança pour la France. Et « jamais » Mokrani ne fut remboursé. Sa fidélité au drapeau français n'en fut pas ébranlée. Elle ne changea même pas après nos premiers revers. Mais le 24 octobre 1870, lorsque parut le décret du Gouvernement de la Défense na-

tionale, qu'on appela le décret Crémieux, accordant aux israélites la nationalité française, un souffle de colère passa dans son âme et Mokrani, à la façon des vieux chevaliers, traitant d'égal à égal avec les vainqueurs d'hier qui pouvaient être les vaincus de demain, déclara loyalement la guerre à la France. Il succomba, et le 13 mai 1871, payant en beau joueur la partie qu'il avait noblement perdue, il alla vers la mort, le front haut, le visage serein et c'est une balle française qui termina ses jours qu'en des temps meilleurs il avait voués à la France.

Son frère continua la lutte, puis, à bout de forces, sans vivres, sans eau, dans les sables brûlants de l'Afrique, il dut se rendre... non sans conditions.

Dès ce moment, M<sup>e</sup> Cléry se voua à la cause du vaincu envoyé au bagne. Il le défendit par la parole ; il le défendit aussi par la plume, confiant aux journaux de touchants articles en faveur de son client.

Pendant longtemps, ses efforts furent inutiles. C'est en vain que le duc d'Aumale avait demandé sa grâce au Président de la République, Félix Faure, qui la lui avait promise ; c'est en vain que Pierre Loti avait intercédé pour lui ; en vain que MM. Lokroy et Pelletan avaient plaidé sa cause en termes éloquentes devant la Chambre insensible ou distraite.

Léon Cléry put toutefois assister à la réussite de sa pieuse croisade et les portes du bagne s'ouvraient, il y a quelques mois, devant le prisonnier.

Aujourd'hui, Mokrani est rentré sous ses tentes, vieux et ruiné, à l'heure même où mourait son sauveur (1).



Sous une ironie parfois cruelle et sous un scepticisme frondeur, Cléry cachait une âme profondément sensible.

Le 29 mai 1882, il recevait de la Société protectrice des animaux une médaille de bronze qui portait cette légende : « Compassion. »

Et le livret ajoutait : « Intervient toujours pour les chevaux quand on les maltraite. »

Lorsqu'il prenait un fiacre, il ne manquait jamais de recommander au cocher :

« — Allez vite et surtout ne frappez pas votre cheval. »

De son amour pour les bêtes, Léon Cléry donna une dernière et touchante preuve, la veille de sa mort, en léguant à cette même Société la somme importante de 100 000 francs.

(1) 15 Juin 1904.

Son dernier vœu était qu'on enseignât aux enfants la douceur, la patience et la bonté envers les animaux.

Qu'on leur apprit que ceux-ci sont comme eux-mêmes sensibles à la douleur et qu'on leur inspirât l'horreur de cette souffrance. Qu'on intéressât leur honneur à protéger les bêtes les plus faibles et moins intelligentes qu'eux-mêmes ; en un mot, qu'on les rendit doux, humains, compatissants et tendres.

En terminant, le spirituel avocat exprimait le désir que ses legs en espèces « ne s'évaporent pas en frais d'administration ».

Ce philosophe indulgent, qui aimait les bêtes, connaissait bien les hommes !



Telle fut, Messieurs, la belle et longue vie de M<sup>e</sup> Cléry, dont la haute personnalité peut se résumer en ces quelques mots : Avocat d'esprit, homme de grand cœur.

Sa modestie fut telle qu'il s'opposa à ce que des discours fussent prononcés sur sa tombe, voulant rester jusqu'au dernier moment le sage qui préfère aux fleurs qui se fanent et aux paroles que le vent emporte le regret muet et profond de tous ceux qui, l'ayant connu, ne pouvaient que l'avoir aimé.

Aussi, s'il est vrai que les âmes survivent et qu'elles flottent parfois dans les airs, nous rendant visite, si mes paroles évoquant des souvenirs si chers à la mémoire de Léon Cléry ont attiré l'âme du grand avocat, qu'elle pardonne à un jeune et inexpérimenté confrère d'avoir méconnu ses volontés dernières en faisant, malgré tout, un éloge si bien mérité; qu'elle lui pardonne surtout d'avoir traité un sujet, qui aurait dû être pénétré de la gravité du lieu, avec parfois une irrespectueuse ironie.

Notre excuse est de nous être souvenu que M<sup>e</sup> Cléry n'était point ennemi d'une fine gaité et que sa vie entière s'était fortement inspirée de ce principe de Rabelais :

Mieux est de ris que de larmes escrire,  
Parce que rire est le propre de l'homme.

---